

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES
GÉNÉRALES

Concession n° : 13103

Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 6 - Empl : 26

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

Vu la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur GALERAN Gilbert domicilié 12, des Aubépines, 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et tendant à obtenir une concession de terrain dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille, Madame Sylviane GALERAN née BRETON et ultérieurement Monsieur Gilbert GALERAN.

DÉCIDE

Article 1 - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **31 mars 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 30 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **30 mars 2052 pour une durée de trente ans**.

Article 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n° 2022/84 du 31 mars 2022.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 29 SEP. 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET